

L'honorable ministre (M. Davies) ajoutait à la dernière déclaration que j'ai citée :

Le programme du parti libéral, au contraire, consiste dans une réforme du tarif par l'élimination de tout vestige de protection.

Est-ce là ce que sera la politique des honorables députés ? Le tarif qu'ils vont soumettre fera-t-il cela ? Inutile pour l'honorable ministre d'être aussi réservé aujourd'hui, car son honorable ami, le ministre des Finances (M. Fielding), à qui, il y a un mois, rien au monde n'aurait pu arracher une parole au sujet du tarif, a communiqué ses idées à certaines personnes intéressées dans l'industrie de la houille à Montréal, et il a annoncé quelle serait la politique du gouvernement. Je ne comprends pas bien comment l'honorable ministre (M. Fielding) arrive à ses conclusions, mais j'aimerais savoir quelle promesse l'on va remplir ; est-ce la promesse du ministre des Finances, à l'effet que la houille allait être protégée, ou la promesse faite par le premier ministre et réitérée aux électeurs de Montréal, que la houille devait être admise en franchise. Vous ne sauriez remplir ces deux promesses. L'honorable ministre constatera qu'aucun escamotage ne peut concilier ces deux politiques. Mon impression est que l'on adoptera la politique du premier ministre. Je pense que le charbon sera mis sur la liste des articles admis en franchise, et cela parce que l'honorable premier ministre, dans un éloquent discours, a déclaré aux électeurs de Montréal, grand centre manufacturier, qu'il ne voulait pas nuire aux fabricants et que toute réduction qu'il ferait à la protection dont ils jouissaient serait plus que compensée par l'abolition des droits sur la houille et le fer. Ainsi donc, je crois que le seul moyen, pour l'honorable ministre de remplir les promesses faites à l'électorat du Canada—promesses faites avant qu'il fut au pouvoir—et l'assurance donnée aux fabricants et aux grands intérêts de chemins de fer du pays que le droit sur la houille serait aboli, est d'oublier les déclarations du ministre des Finances à Montréal, l'autre jour, en termes quelque peu équivoques, que tout en désirant réduire le droit sur la houille, si les Etats-Unis élevaient leur tarif, le gouvernement serait forcé, non seulement de maintenir les droits sur la houille bitumineuse, mais de taxer aussi la houille anthracite. Voici dans quels termes était la déclaration du ministre des Finances :

Si, cependant, votre opinion est bien fondée, et qu'il arrive que le droit américain soit fortement élevé, alors nous aurons le droit de considérer de nouveau nos vues touchant ce droit canadien et nous serons tenus d'imposer un droit non seulement sur le bitumineux, mais aussi sur la houille anthracite aujourd'hui admise en franchise des Etats-Unis. Nous préférons, cependant, agir dans le sens contraire, et nous espérons encore qu'il n'arrivera rien à Washington pour contrecarrer nos desirs.

Or, M. l'Orateur, je désire savoir si l'honorable ministre des Finances était autorisé par le premier ministre à faire cette déclaration, j'ai le droit de savoir cela, lorsqu'il nous a été fait des déclarations publiques absolument contradictoires par le premier ministre et le ministre des Finances. "Under which king, Bezonian? Speak or die." je désire savoir ce qui en est, je suis sous l'impression que cette entrevue à Montréal a été inventée pour le marché de la Nouvelle-Ecosse.

L'honorable premier ministre rit, il me permettra peut-être de motiver cette opinion. Le terme de la législature de la Nouvelle-Ecosse n'expire qu'au

Sir CHARLES TUPPER.

printemps de 1898. La législature a été dissoute, cependant, à la plus mauvaise saison de l'année dans les provinces maritimes.

Quelques VOIX. Oh ! oh !

Sir CHARLES TUPPER : Il n'y a pas de saison de l'année où les communications dans le pays soient aussi difficiles que durant le présent mois, et je désire savoir pourquoi la législature de la Nouvelle-Ecosse a été dissoute la veille de la promulgation de ce nouveau tarif, si ce n'est dans le but d'escamoter le verdict des électeurs alors qu'ils ont un bandeau sur les yeux et ignorent que leurs intérêts vont être sacrifiés.

L'honorable ministre des Finances sait parfaitement que le parti auquel il a été lié, et dont M. Murray est maintenant le chef, n'avait pas la moindre chance de gagner les élections dans la Nouvelle-Ecosse, si le gouvernement devait révoquer la politique du parti libéral-conservateur, protégeant la grande industrie de la houille de cette province, et alors il fait faire les élections un an avant l'expiration du terme de la législature. A-t-il voulu créer la pratique des parlements de 3 ans ? Que pensez-vous qu'ont fait les amis de l'honorable ministre là-bas ? Lorsqu'ils apprirent que l'on voulait les décapiter avant le temps, ils se révoltèrent, et une législation fut présentée fixant à 5 ans au lieu de 4, la durée de la législature. Voilà comment agissent les amis de l'honorable ministre dans la Nouvelle-Ecosse. Maintenant, je vais vous exposer, par la citation suivante, la raison pour laquelle on dissout la législature à la plus mauvaise saison de l'année, et c'est là la partie la plus comique de l'affaire. Voici le manifeste du chef du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse reposant entièrement sur une question fédérale :

Pour cette raison, et en vue de l'action projetée du présent congrès des Etats-Unis, le gouvernement provincial a déjà clairement déclaré que le gouvernement fédéral ne devait rien faire de nature à mettre en danger cette importante industrie, et je crois qu'il est sage avant qu'il n'y ait rien de fait en matière de législation fiscale affectant la houille, de demander l'opinion du peuple de la Nouvelle-Ecosse sur cette question. Voilà une des raisons qui ont influencé l'électeur à cette époque.

Que peut répondre à cela l'honorable ministre ? Au lieu de demander l'opinion publique, il sait que la population de la Nouvelle-Ecosse est unie sur cette question. Il sait qu'il n'est pas un homme dans cette province qui ne soit prêt à défendre la protection de la grande industrie de la houille de la Nouvelle-Ecosse ; et il sait aussi que si le gouvernement désire donner de la force à son parti dans les élections locales de la Nouvelle-Ecosse, il n'a pas de meilleur moyen que de protéger cette industrie. Quand bien même on aurait eu l'intention de remplir les promesses faites là-bas par le ministre des Finances, je dis qu'il n'y aurait pas d'élection à présent dans cette province. Au lieu de clore hâtivement la session et de dissoudre les Chambres, si l'on eut voulu donner avis au parlement du Canada, il y aurait eu un vote unanime de la législature, car il ne s'est jamais trouvé dans cette législature, l'honorable ministre le sait, un seul homme, en dehors de son parti, qui ne fut pas en faveur de la protection de la houille. Mais il y a eu des conversions, et je suis fier, et le grand parti auquel j'appartiens doit être fier de voir cette grande affluence de convertis à la politique nationale. L'honorable ministre lui-même approuvait, il y a quelque temps, l'admission en franchise de